



**Adaptation des normes
et des programmes
du ministère de la Famille, des
Aînés et de la Condition féminine**

**Présentation à la Table
Québec-régions (TQR)**

Plan de présentation

- La mission du Ministère et sa présence en région
- La répartition des réponses du Ministère aux propositions des conférences régionales des élus (CRÉ)
- La réponse du Ministère :
 - Volet des services de garde
 - Volet des politiques familiales municipales
 - Volet de la condition féminine

La mission du Ministère

- **Contribuer au développement du Québec en favorisant**
 - le mieux-être et l'épanouissement des **familles** ainsi que le développement des **enfants**
 - la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des **aînés**
 - l'égalité entre les **femmes** et les hommes
- **Assurer la cohérence des interventions gouvernementales touchant**
 - les familles
 - les personnes aînées
 - le respect des droits des femmes

La présence du Ministère en région

- Cinq directions régionales
- De nombreux partenaires aux paliers local et régional

La répartition des réponses du Ministère aux propositions des CRÉ

34 objets issus de 17 propositions analysées

Objets retenus	9
Examen plus approfondi nécessaire ou examen en cours	6
Réponses déjà apportées	7
Objets non retenus	12
Total des objets	34

La réponse du Ministère : volet des services de garde

- **Sur 34 objets, 30 concernent le volet des services de garde :**
 - 4 objets auxquels les réponses ont déjà été apportées
 - 9 objets ont reçu réponse par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance et sa réglementation
 - 5 objets examinés de façon plus approfondie
 - 12 objets non retenus car
 - ils impliquent des modifications aux ratios quant au nombre d'enfants par éducatrice
- ou
- leur mise en œuvre requiert l'injection de crédits additionnels

La Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

- **Des services de garde**
 - Plus flexibles
 - Plus accessibles
 - De meilleure qualité
 - Dans l'ensemble des régions du Québec
 - Tenant compte de la capacité financière de l'État

La mise en œuvre de la loi répond à plusieurs préoccupations des CRÉ

- **Optimisation des services pour**
 - offrir des services de garde autres que réguliers
 - offrir des services subventionnés à des enfants d'âge scolaire qui n'ont pas de service à l'école
- **Utilisation des places excédentaires pour**
 - recevoir des enfants d'âge scolaire à plein tarif
 - faciliter l'accueil d'enfants qui bénéficient des services de garde de soir

La mise en œuvre de la loi répond à plusieurs préoccupations des CRÉ (suite)

- **Des améliorations qui assurent aux parents et aux enfants un service de qualité par**
 - un renforcement du Programme éducatif
 - la possibilité d'ententes de subvention
 - une révision de la gestion de la garde en milieu familial

La mise en œuvre de la loi répond à plusieurs préoccupations des CRÉ (suite)

- **Accessibilité accrue et flexibilité par la réglementation à venir pour faciliter**
 - la garde à la demi-journée
 - la garde intensive et la garde saisonnière
 - la garde à horaires non usuels

La réponse du Ministère : volet des politiques familiales municipales

- **Réponse apportée aux propositions présentées:**
 - Les petites municipalités sont invitées à se regrouper autour de leur MRC pour se doter d'une politique familiale
 - Des discussions sont en cours avec la ville de Montréal afin de tenir compte de la densité de sa population dans le financement offert

La réponse du Ministère : volet condition féminine

■ Réponse apportée aux propositions présentées

- Le programme *À égalité pour décider 2005-2006* admet les projets étalés sur deux ou trois ans
- La très grande majorité des projets subventionnés proviennent de groupes de femmes ou de comités de femmes de diverses organisations

Conclusion

La réponse du Ministère s'appuie sur les grands principes véhiculés par le projet gouvernemental de régionalisation et de décentralisation.